

 Département du Territoire de Belfort  Communauté de communes des Vosges du sud	<b>Délibération n° 020-2026</b> <b>Compte Administratif</b>  Séance du 10 mars 2026	Nombre de conseillers en exercice ..... 42 Nombre de conseillers présents ..... 31 Nombre de conseiller absents ..... 11 Dont suppléés ..... 0 Dont représentés ..... 4
---	--	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 01

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou déficits <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou déficits <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés.....	1 145 814,47			3 998 472,72	1 145 814,47	3 998 472,72
Opérations de l'exercice.....	2 452 992,40	2 285 129,12	12 149 369,19	12 634 966,77	14 602 361,59	14 920 095,89
<b>TOTAUX</b>	<b>3 598 806,87</b>	<b>2 285 129,12</b>	<b>12 149 369,19</b>	<b>16 633 439,49</b>	<b>15 748 176,06</b>	<b>18 918 568,61</b>
Résultats de clôture.....	1 313 677,75			4 484 070,30	1 313 677,75	4 484 070,30
Restes à réaliser.....	159 980,85	217 968,64			159 980,85	217 968,64
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 473 658,60</b>	<b>217 968,64</b>	<b>0,00</b>	<b>4 484 070,30</b>	<b>1 473 658,60</b>	<b>4 702 038,94</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 255 689,96</b>			<b>4 484 070,30</b>		<b>3 228 380,34</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A.

Pour expédition conforme,  
Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Eric PARROT

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".  
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".